RDC : proposition de loi sur la «congolité» afin de réserver les postes stratégiques aux seuls Congolais de père et de mère

13/07/2021 à 18h36



L'homme politique congolais Noël Tshiani, a proposé une loi sur la « congolité » afin de réserver les des postes stratégiques aux seuls Congolais de père et de mère.

Le jeudi 8 juillet 2021, le débat qui agitait le paysage politique congolais, depuis quelques semaines, autour de la question de la « congolité » est entré dans une nouvelle dimension, avec le dépôt de la proposition de loi à la chambre basse du Parlement. Proposée par le candidat malheureux à l'élection présidentielle de 2018, Noël Tshiani, et portée au Parlement par le député Nsingi Pululu, ancien du FCC aujourd'hui acquis à la cause de l'Union sacrée, la loi sur la « congolité » stipule que seuls les Congolais de père et de mère peuvent briguer la magistrature suprême, occuper des postes stratégiques comme ceux de Premier ministre, président de la chambre basse du Parlement ou du Sénat, etc.

Pour le député Nsingi Pululu, cette loi se justifie fort bien.

« Il *est nécessaire de revenir aux dispositions de la loi de 1981 et la loi électorale de 1984, à son article 7 qui stipule que ne peut être président de la République du Zaïre que celui qui est né de père et de mère zaïrois. C'est là une réponse à la loi de 1972 et l'accord de Lusaka de 1999* », a-t-il déclaré. […]

Gaël Bussa, un autre élu de l'Union sacrée, se fend également d'un post sur son compte Twitter : « *Les gens peuvent crier comme ils veulent, Noël Tshiani n'a pas tort. Le président de la République doit être un fils ou une fille de ses pères.* ***Nous soutenons la double nationalité mais à ce niveau de POSTES DE RESPONSABILITÉS, il nous faut nos propres lois. Rendez-vous à la PAJ*** **[*Commission* politique, administrative et juridique]».**

Afrik.com